

## Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2024

Budget annexe  
**Zone d'Activité La Plaine**

Réunion du conseil communautaire du 29 novembre 2023

### Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

#### Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes et des budgets annexes en tenant compte des projets retenus.

Un budget annexe ZA est nécessaire pour :

- 1) Connaître le coût final de l'opération
- 2) Assujettir le budget à TVA
- 3) Tenir une comptabilité de gestion de stocks de terrains : les terrains aménagés ne sont pas comptabilisés en comptes d'immobilisation (21 ou 23) puisqu'ils sont destinés à la vente. Ils sont comptabilisés sur des comptes de stock (classe 3).

Le 1<sup>er</sup> budget primitif du budget annexe de la Zone d'activité de « La Plaine » a été adopté en Conseil de Communauté du 6 décembre 2017.

Les achats des terrains ont été réalisés en 2019.

Les premières ventes de terrain ont été effectuées en 2023.

Analyse rétrospective

Perspectives 2024



fonctionnement



investissement

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	CA 2022	CAA 2023	
011- Charges à caractère général	670,00 €	1 293,50 €	Taxe foncière, frais de géomètre et frais bancaires
042 – Opérations d'ordre de transfert - stock	0,00 €	882 421,25 €	Variations de stocks
043 – Frais accessoires	0,00 €	30 755,06 €	Transfert charges financières
65 – Autre charges	0,00 €	0,00 €	Régularisation de TVA
66 – Charges financières	3 948,29 €	10 744,03 €	Intérêts prêts relais
<b>Total</b>	<b>4 618,29 €</b>	<b>925 213,84 €</b>	

Recettes	CA 2022	CAA 2023	
042 – Opérations d'ordre variation de stock	0,00 €	565 380,65 €	Variations de stocks
043 – Charges financières	0,00 €	30 755,06 €	Transfert charges financières
70 – Produit des services	0,00 €	324 760,00 €	Vente de terrain
74 – Dotations et participations	23 728,17 €	0,00 €	Acompte de DETR
75 - Autres	0,00 €	64,93 €	Remboursement foncier
<b>Total</b>	<b>23 728,17 €</b>	<b>920 960,64 €</b>	

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	CA 2022	CAA 2023	
040 -3351 Terrains aménagés	0,00 €	565 380,65 €	Achat terrain stock
16 – 1641 Emprunts	0,00 €	970 260,00 €	Remboursement prêt relais
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 535 640,65 €</b>	

Recettes	CA 2022	CAA 2023	
040 - 3351 Terrains aménagés	0,00 €	882 421,25 €	Variations de stocks
10 – Dotations	55 570,93 €	19 109,88 €	Excédents de fonctionnement capitalisés
16 – 1641 Emprunts	0,00 €	645 000,00 €	Prêt relais
<b>Total</b>	<b>55 570,93 €</b>	<b>1 546 531,13 €</b>	

7

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>	PREVISIONS TOTALES	2 192 531,88 €	1 576 607,06 €	3 769 138,94 €
	REALISATIONS	1 546 531,13 €	920 960,64 €	2 467 491,77 €
<b>DEPENSES</b>	PREVISIONS TOTALES	2 192 531,88 €	1 576 607,06 €	3 769 138,94 €
	REALISATIONS	1 535 640,65 €	925 213,84 €	2 460 854,49 €
	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2023</b>	<b>10 890,48 €</b>	<b>-4 253,20 €</b>	<b>6 637,28 €</b>
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022	-181 350,32 €	0,00 €	-181 350,32 €
	RESULTAT CUMULE	-170 459,84 €	-4 253,20 €	-174 713,04 €
	RESTE A REALISER			
	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>-170 459,84 €</b>	<b>-4 253,20 €</b>	<b>-174 713,04 €</b>

8

**Subventions pour la création d'une ZAE sur la commune de Molières-Cavaillac :**

Partenaires	Etat	Montant subventionnable HT	Montant alloué	%	Date limite de solde	Reçu	Reste à percevoir	Montant HT dépensé à ce jour
DETR	acquise	2 307 504 €	273 700 €	11,86 %	06/05/2023	105 838,17 €	167 861,83 €	892 298,15 €
Dotation Parlementaire	acquise mais perdue		4 917 €					
FNADT	sans réponse							
REGION	sans réponse							
EPF LR	sans réponse							

**Prêt relais :**

Deux prêts relais pour un montant total de 1 290 000 € ont été réalisés afin de pouvoir faire le projet.

Le 1<sup>er</sup> prêt relais de 645 000 € auprès du Crédit Agricole a pu être soldé le 1<sup>er</sup> février 2021.

Le 2<sup>nd</sup>, a été prolongé avec comme nouvelle date d'échéance avril 2023 pour 322 500 € auprès du Crédit Agricole et 323 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Les 2 prêts ont été renouvelés en avril 2023, puis, remboursés chacun pour moitié à l'été 2023.

Il reste donc 322 500 à rembourser.

**Ventes :**

Un terrain a été vendu à l'entreprise Gleize scierie pour un montant de 324 760 €.

A ce jour, des contacts sont en cours pour les parcelles restantes avec un projet de vente de terrain aux particuliers.

Il conviendra donc de trouver une solution de vente des terrains pour solder les 322 500 € qu'il restera d'ici le mois d'avril 2025.